Département de SEINE-ET-MARNE -o-o-o- Canton de PONTAULT-COMBAULT -o-o-o- Commune de ROISSY-EN-BRIE	**DOMAINE** FINANCES LOCALES

Direction de la Culture... / SM

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - ÉGALITE – FRATERNITE

DÉCISION DU MAIRE n° 145/2026
Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : **Signature d'une déclaration GUSO à l'occasion de l'animation du Banquet des Anciens Combattants du mercredi 11 novembre 2026.**

Le Maire de Roissy-en-Brie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 15/2026 en date du 7 avril 2026 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le Banquet des Anciens Combattants du mercredi 11 novembre 2026,

CONSIDERANT la nécessité de signer la déclaration GUSO (déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales et contrat de travail) pour l'artiste assurant l'animation de ce banquet,

D E C I D E :

Article 1er : De signer la déclaration GUSO (déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales et contrat de travail) pour l'artiste assurant l'animation du banquet du mercredi 11 novembre 2026, pour un montant global, charges comprises, de 582,14 €uros.

Article 2 : Les dépenses sont prévues au budget de l'exercice 2026.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance. Un extrait en sera affiché en mairie.

Expédition en sera adressée au Préfet du Département.

Fait à Roissy-en-Brie, le 22 octobre 2026.

MAIRIE DE ROISSY-EN-BRIE (SEINE-ET-MARNE)

Par délégation du Maire
La DGS.
A. Bersadella.